CATHERINE FOURNIER

«QAG - Loi Pinel : « Pensez-vous revoir votre copie ? »»

23/11/2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« *La réforme envisagée de restreindre les territoires éligible à la loi Pinel pénaliserait les villes moyennes et leur périphérie. Ces villes et villages ne sont plus identifiés pour bénéficier de l'incitation à l'investissement* » a pointé du doigt Catherine Fournier.

La sénatrice du Pas-de-Calais a indiqué : « *211 communes de mon département classées en zone B2 sortiront du dispositif de la loi, dont la ville de Calais, ce qui est une mauvaise nouvelle dans le contexte migratoire qui l'agite et fait fuir les investisseurs !* »

Déplorant la privation d'une relance économique et sociale de ces territoires, Catherine Fournier voulait connaître les effets de la loi sur les trois années écoulées et a demandé au Secrétaire d'Etat Julien Denormandie : « *Pensez-vous revoir votre copie ? Proroger cette loi pour la zone B2 jusqu'en 2021 ou envisagez-vous d'éventuelles dérogations-expérimentations ?* » a questionné la sénatrice.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC